

EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/04/2024

L'an deux mille vingt quatre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Louis LAGUERRE.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 12

Absents : 2

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Etaient présents :

Mme GOMEZ Delphine, M. GREMERET Marc, Mme HELIOT Stéphanie, Mme JACQUOT Florence, M. LAGUERRE Jean-Louis, M. LUQUIN Marc-Antoine, M. MAGDELAINE Philippe, Mme MARCHAND Christine, Mme MYET Véra-Lucia, M. SORDEL Sébastien, M. SORDEL Philippe, M. URSO Vincent

Procuration(s) :

M. BALANDRAUD Frédéric donne pouvoir à Mme HELIOT Stéphanie

Etai(ent) absent(s) :

M. BALANDRAUD Frédéric, M. NOURRY Benoît

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme MARCHAND Christine

Date de convocation

04/04/2024

N°2024/04/007 : VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES - ANNEE 2024

Date d'affichage

04/04/2024

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

15/04/2024

et publication du :

15/04/2024

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du Code général des impôts,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante, d'augmenter les taux des taxes directes locales pour l'année 2024, à savoir :

	<u>2023</u>	<u>2024</u>
Taxe Foncière (bâti) :	31.67 %	32.62 %
Taxe Foncière (non bâti) :	27.34 %	28.16 %
Taxe d'habitation	11.38 %	11.72 %

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

DECIDE

- De fixer pour l'année 2024 les taux de :
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) à 32.62 %
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) à 28.16 %
 - Taxe d'Habitation (TH) à 11.72 %

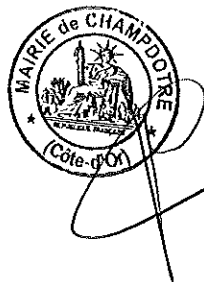
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document administratif en lien avec ce dossier.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à CHAMPDOTRE le 11/04/2024
Le Maire, Jean-Louis LAGUERRE